## Le transport en sécurité des matières dangereuses sur la route

Jérôme ROUSSEL - Transport FOUVET MERCIER, Conseiller à la sécurité / Responsable d'exploitation

es carburants livrés en stations services pour nos automobiles, le fuel domestique pour notre chauffage, le gaz de pétrole liquéfié pour notre cuisine ou le chauffage, la chimie de base pour le savon, les produits de beauté, les vêtements, la chimie fines pour les médicaments et l'agroalimentaire, les solvants

pour l'industrie, la pétrochimie pour le plastique, etc. Tous ces produits que vous côtoyez tous les jours, sont aujourd'hui domestiqués, parce qu'ils sont transportés en sécurité par des professionnels qui les acheminent dans les délais demandés par nos clients depuis leurs bases de fabrication jusqu'à l'utilisateur final, sans en modifier leurs caractéristiques initiales, en préservant la sécurité des personnes et de l'environnement.

Notre métier, c'est l'application de la réglementation au quotidien, ce qui nous permet d'avoir un maximum de garanties et de fiabilité dans la réalisation des missions. Il faut distinguer dans l'entreprise, trois domaines d'application des réglementations du TMD.

## **Administratif**

- Certification de l'entreprise normes ISO V2000, AFAQ, SQAS.
- Désignation d'un conseiller à la sécurité, mise en place d'un plan de sûreté, plan EPARE avec les pompiers.
- Formation ADR des personnels administratifs.
- Enregistrement et traçabilité des transports, utilisation des documents CERFA.
- Rédaction des documents d'accompagnement à vide comme en charge.

## **Technique**

- Choix des matériels utilisés en fonction des produits transportés. Certificat d'agrément ADR contrôle annuel.
- Contrôle trimestriel obligatoire des éléments de sécurité du matériel roulant.
- Epreuve d'étanchéité hydraulique des citernes et des flexibles.
- Equipement obligatoire de sécurité sur les citernes, les tracteurs et les porteurs, circuit électrique étanche, ralentisseur électrique et hydraulique, cloison étanche, doubles clapets de fond à ouvertures hydrauliques.



- Barres anti-encastrement, arceaux de protection des dômes, signalisation et étiquetage.

## Sociale et formation professionnelle

- Pour les personnels de conduites, réglementation 38.20 CEE sur la durée des temps de conduite, travail et de repos, géré informatiquement par un logiciel scanner, et chrono numérique pour envoyer les informations à distance et en direct sur 28 jours d'activités pour les véhicules immatriculés depuis le 01/01/2006.
- Initialement et tous les 5 ans : formation et examen pour l'obtention d'un certificat ADR valable en Europe

- Formation obligatoire de sécurité routière avec la participation de la gendarmerie (FIMO, FCOS).
- Formation ADR de base et par classe de matières dangereuses. Pour les produits les plus sensibles (H2O2, Phénol, Isocyanate) une formation supplémentaire agrée par les fabricants, sur les risques lié à la matière, le chargement, la livraison, la protection en cas d'incidents ou accident, les itinéraires et lieux de stationnement.
- Dotation pour chaque conducteur d'un équipement complet de sécurité et de moyens d'interventions en cas de fuite ou d'épandage de produit .Numéros d'appel d'urgence 24h/24h sur chaque véhicule.

L'application de la réglementation se fait naturellement, sous la responsabilité du directeur, du chef d'exploitation/conseiller à la sécurité, en communication permanente depuis la prise de commande et le choix par l'exploitant, d'un matériel conforme contrôlé par notre service technique, d'un conducteur agrée par notre moniteur de sécurité et disposant du temps de service nécessaire à la réalisation du transport jusqu'à la livraison.

Ceci nous a permis de parcourir 8350000 Kms en 2005 sans avoir à déplorer d'accident de la route.

